

SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE LA BOUCLE DE LA SEINE

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 22 MARS 2023

Le 22 mars 2023, à 17h06, le Comité du Syndicat d'Assainissement de la Boucle de Seine s'est réuni en séance publique dans la salle du rez-de-chaussée située à l'Hôtel de Ville de Houilles, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Président du Syndicat. (Convocation et affichage effectués le 16 mars 2023).

PRÉSENTS :

HOUILLES	M. Julien CHAMBON – Délégué titulaire
	M. Pierre MIQUEL – Délégué suppléant
CARRIÈRES-SUR-SEINE	M. Michel MILLOT – Délégué titulaire
	M. Daniel MARTIN – Délégué titulaire
BEZONS	M. Pascal BEYRIA – Délégué titulaire
CHATOU	M. Pascal PONTY – Délégué titulaire

ABSENTS :

HOUILLES	M. Benoit PARIS – Délégué titulaire
	M ^{me} Marina COLLET – Déléguée suppléante
CARRIÈRES-SUR-SEINE	M ^{me} Françoise GAULTIER – Déléguée suppléante
	M. Florent DANIEL – Délégué suppléant
BEZONS	M ^{me} Paula FERREIRA – Déléguée titulaire
	M. Eric de HULSTER – Délégué suppléant
	M. Michel BARNIER – Délégué suppléant
CHATOU	M ^{me} Inès de MARCILLAC – Déléguée titulaire
	M. François SCHMITT – Délégué suppléant
	M. Laurent MALOCHET – Délégué suppléant

ARRIVÉE EN COURS DE SÉANCE :

- M. BEYRIA Pascal à 17h15 (a pris part à tous les votes)

DÉPART(S) EN COURS DE SÉANCE : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Les délégués présents ont procédé à la nomination d'un secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal. **M. MILLOT** est désigné à l'unanimité par le Comité Syndical pour remplir ces fonctions.

I- POINT SOUMIS À L'APPROBATION DU COMITÉ SYNDICAL

DCS 23/03 – FINANCES – Adoption du Budget Primitif 2023

M. le Président précise que le budget primitif au titre de l'exercice 2023 s'équilibre à hauteur de 2 629 470 €, avec une section d'exploitation portée à 1 429 470 € et une section d'investissement s'élevant à 1 200 000 €.

Les détails des lignes sur les dépenses d'exploitation, à savoir les charges à caractère général pour 1 169 450 € ; les charges de personnel pour 86 820 € ; les charges exceptionnelles pour 101 000 € et les autres charges courantes pour 45 200 €, ont déjà été évoquées dans le cadre du Rapport d'Orientation Budgétaire présenté le 14 mars dernier.

M. PONTY précise d'ailleurs que les éléments reproduits dans le budget sont bien conformes au ROB présenté.

M. le Président rappelle que les dépenses réelles d'exploitation au titre de 2023 s'élèvent à 1 429 K€, soit une diminution de 1 358 K€ par rapport à 2022. Cette diminution s'explique principalement par le reversement de l'excédent du résultat 2021 à la CASGBS à hauteur de 1 337 K€ en 2022.

M. le Président précise que les recettes d'exploitation correspondent au remboursement des dépenses d'exploitation réalisées par le syndicat et refacturées à la CASGBS estimées à 1 429 K €. Les redevances d'assainissement sont désormais perçues à la CASGBS.

Concernant l'investissement, **M. le Président** rappelle les opérations prévues sur 2023, à savoir :

- Des frais d'études pour la réalisation d'un bassin de stockage/restitution de 5 000 m³ ; étude l'amélioration du fonctionnement des déversoirs d'orage (DO) rue de la pâte à Carrières-sur-Seine.
- La réalisation d'un regard de mesures au poste Abreuvoir permettant de mesurer le volume d'eau rejeté en seine (conformité SANDRE).

M. MIQUEL souhaite savoir la date de démarrage de l'étude sur le bassin complémentaire.

M. le Président rappelle que cette étude a déjà débutée mais elle n'est pas encore finalisée. En effet, il manque la localisation de l'implantation du bassin.

M. MIQUEL interroge sur la superficie du bassin à créer.

M. le Président précise que le bassin devrait être de 5000 m³ alors que celui de Bezons est de 12 000 m³. Néanmoins, il faut vérifier les orientations stratégiques, les fonciers existants, s'il existe des terrains privés avec des servitudes d'entretien si le bassin est enterré... On peut également envisager la création de 2 bassins de 2 500 m³

Après présentation du rapport par **M. le Président**, et interventions de **M. PONTY**, et **M. MIQUEL**, le Comité Syndical passe au vote.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-7 et L.2312-1 et suivants,

Vu les instructions budgétaires et comptables relatives à l'application de la M49,

Vu la délibération DCS 23/02 en date du 14 mars 2023 portant débat d'orientation budgétaire pour 2023,

Vu le rapport de présentation du Budget Primitif 2023,

Vu le projet de Budget Primitif 2023,

Considérant qu'il convient d'adopter le Budget Primitif 2023 tel qu'annexé,

APRÈS AVOIR EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

Article Unique : **ADOpte** le Budget Primitif 2023 tel qu'annexé.

II- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 MARS 2023

Le procès-verbal de la séance du 14 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h22.

Le Président,

Julien CHAMBON

A blue circular official stamp of the Syndicat d'Assainissement de la Boucle de la Seine is partially obscured by a large, stylized signature in black ink. The stamp contains the text 'SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE LA BOUCLE DE LA SEINE' around the perimeter and 'S.A.S.' in the center.